

AFFAIRE N° 10 - Ratification des mandats spéciaux donnés à des Adjointes au Maire.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Il est prévu depuis plusieurs années une certaine somme au budget (chapitre 934 - article 667) pour permettre à des Conseillers Municipaux d'effectuer des stages en Métropole.

C'est ainsi que récemment Messieurs Marcel HOARAU, 1er Adjoint, et Marc GERARD, 2e Adjoint, sont allés assister à Montpellier aux Assises Nationales de l'Informatique communale.

Le but de cette mission consistait à étudier et à voir sur place les problèmes de la mise en place de la gestion communale sur ordinateur dans l'optique de la prochaine informatisation des services communaux de la Ville de Saint-Denis.

Je vous propose de ratifier ces mandats spéciaux et d'autoriser la prise en charge par le budget communal des billets d'avion de Messieurs Marcel HOARAU et Marc GERARD, soit 7 396,00 F.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dernièrement, il y a eu un stage d'informatique auquel ont pris part MM. HOARAU et GERARD ainsi que MM. LEGROS et DIOMAT. Ce stage s'est passé sans encombre. Il semble qu'ils aient ramené beaucoup de documents.

M. GERARD - Nous avons non seulement suivi les Assises de l'Informatique communale, mais nous avons fait un stage à la Mairie de Nice, Montpellier et à Fécamps. Je pense que nous pourrions démarrer assez rapidement l'informatisation au moins en ce qui concerne le Bureau du Personnel et le Bureau Electoral. Cela faciliterait beaucoup le travail de ces services qui commencent à être débordés. Je crois que ça pourrait démarrer au besoin sur un ordinateur existant déjà avant même que nous nous décidions soit à prendre un appareillage propre, soit un ordinateur mis en place par la Préfecture et cela demande évidemment que la Préfecture nous fasse des propositions et surtout que cet ordinateur nous garantisse un certain secret en ce qui concerne les affaires communales. La décision ne peut pas être prise maintenant. Il y a un Ingénieur qui arrivera ici dans le courant du mois de juin qui sera chargé de mettre en place tout le système informatique départemental. D'ores et déjà, nous pouvons prévoir le traitement des soldes du personnel et des listes électorales.

J'ajoute que nous avons vu des systèmes qui marchent parfaitement bien, comme dans les Mairies de Montpellier et de Nice. Tout est traité par ordinateur. Evidemment c'est un peu cher. A Fécamps, le système a été monté uniquement par le personnel de la Mairie et en plus elle travaille pour des communes voisines. C'est très efficace.

M. RIVIERE - La première erreur de virgule, un oubli, on est obligé de tout recommencer.

M. GERARD - A Nice, la facturation de l'eau est faite par ordinateur. Il n'y a pas de problème.

M. RIVIERE - Ce n'est pas que je suis contre, j'ai dit qu'il faut faire très attention.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu  
Saint-Denis le 4 juin 1975  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J.P. PROUST  
Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances et des Collectivités  
Locales: P. BIANCHI